



Référence 9900.01.44FR01

Notice d'instruction
Sous-soleuse

Combi-Digger





Notice d'instruction

Combi-Digger

Avant la mise en service de l'appareil, lisez attentivement et respectez les présentes instructions d'utilisation et les consignes de sécurité (« Pour votre sécurité »).

L'opérateur doit avoir été formé à l'utilisation, à l'entretien et aux exigences à respecter en matière de sécurité et il doit avoir été informé des dangers. Transmettez toutes les consignes de sécurité aux autres utilisateurs.

Respectez les prescriptions de protection contre les accidents en vigueur ainsi que les diverses règles de technique de sécurité, de médecine du travail et de circulation généralement reconnues. Respectez les « symboles d'avertissement » !

Les remarques caractérisées par ce symbole dans les présentes instructions et les symboles d'avertissement apposés sur l'appareil vous avertissent d'un danger !
(explication des symboles d'avertissement, voir annexe).



Perte de garantie

Le Combi-Digger est exclusivement conçu pour un usage agricole ordinaire. Toute autre utilisation sera considérée comme non conforme aux prescriptions et le fabricant se dégage de toute responsabilité concernant les dommages en résultant.

Par utilisation conforme aux prescriptions on entend aussi le respect des conditions d'utilisation, d'entretien et de maintenance prescrites : par exemple limite kW/CV et utilisation exclusive de pièces de rechange d'origine.

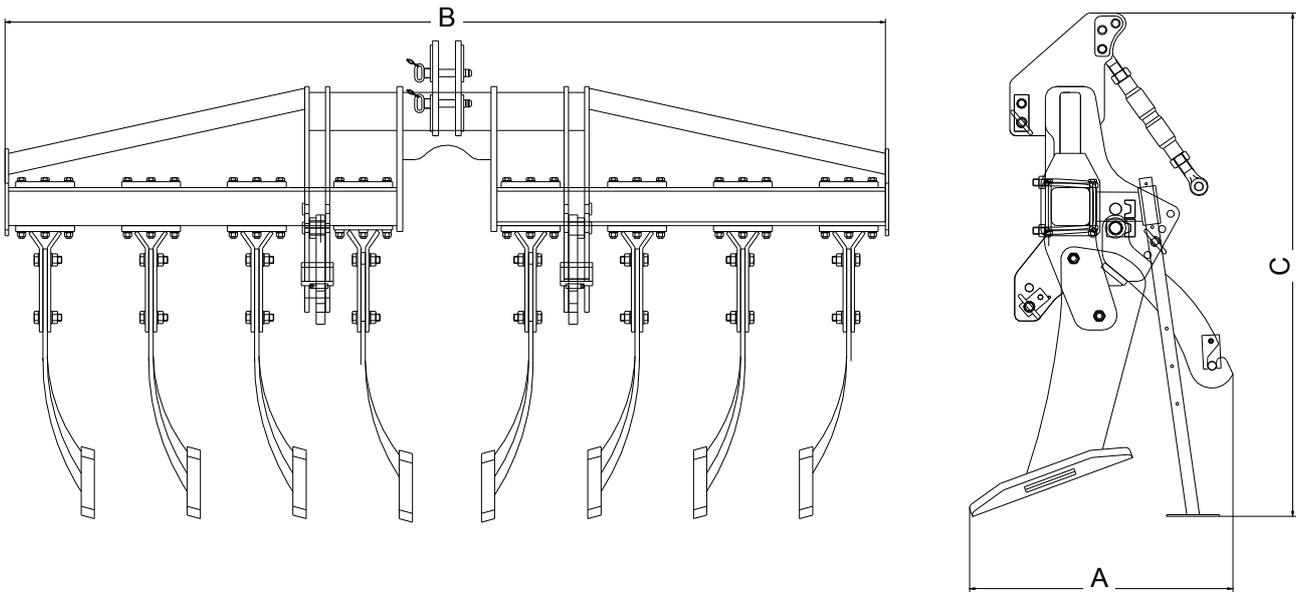
L'utilisation d'accessoires et/ou de pièces d'autres fabricants (pièces d'usure et de rechange) non autorisés par Rabe annulera la garantie.

Le fabricant ne saurait être responsable des dommages découlant de réparations ou de modifications arbitraires sur l'appareil.

Les réclamations éventuelles à la livraison (dommages subis pendant le transport, intégralité) doivent être faites immédiatement par écrit.

Droits de garantie et conditions de garantie à respecter ou exclusion de responsabilité conformément à nos conditions de livraison.

Caractéristiques de la machine



Combi-Digger

Modèle de base	Dents de défoncement	Profondeur de travail approx.	Poids en kg (approx.)	Longueurs en mm (approx.)		
				A	B	C
Combi-Digger 3004	4	200-450 mm	800	900	3000/ 4000	1700
Combi-Digger 3006	6		950			
Combi-Digger 3008	8		1100			
Combi-Digger 4006	6		900			
Combi-Digger 4008	8		1050			
Combi-Digger 4010	10		1230			

Les accessoires peuvent augmenter le poids.

Sous réserve de modifications techniques

Consignes de sécurité



Lors du couplage et du découplage, personne ne doit se tenir entre le tracteur et l'appareil. De même, lors de l'utilisation de la commande hydraulique extérieure, ne passez pas entre le tracteur et la sous-soleuse !

Risque de blessure !

Le poste de travail de l'opérateur est le siège du tracteur depuis lequel la machine se commande. Placez le système hydraulique de levage du tracteur en position « Réglage de la position » avant de procéder au couplage et au découplage !

Avant la mise en service, vérifiez toujours que le tracteur et la sous-soleuse sont en parfait état de marche et de circuler !



Veillez à ce que l'angle de braquage soit suffisant. Installez des poids en conséquence à l'avant du tracteur !

Risque de blessure par écrasement et cisaillement dans la zone des tiges trois points et des éléments latéraux rabattables ainsi que sur les tiges de fixation des rouleaux !

Danger dû au fonctionnement par inertie du rouleau d'emballage lorsque l'appareil a été soulevé en marche rapide. Attendez l'arrêt complet des rouleaux avant d'approcher !

Avant d'actionner l'appareil (pivotement vers l'intérieur/ l'extérieur) ou au démarrage, veillez à ce que personne ne se trouve dans la zone de l'appareil !

Il est interdit de monter sur l'appareil, de transporter quiconque sur l'appareil et de se tenir dans la zone dangereuse !



Durant le transport, verrouillez les appareils de commande du système hydraulique du tracteur afin d'éviter toute opération involontaire !

Avant de quitter le tracteur, abaissez l'appareil, arrêtez le moteur et retirez la clé de contact !

Ne procédez à des travaux de réglage et d'entretien que si l'appareil est abaissé !

Avant la première utilisation et après une longue période sans utilisation, vérifiez que toutes les vis sont bien serrées, que tous les paliers sont suffisamment lubrifiés. Vérifiez aussi l'étanchéité du système hydraulique et la pression des pneus !

La pression de service du système hydraulique ne doit pas dépasser 200 bar !

- Niveau sonore : < "70 dB(A)"

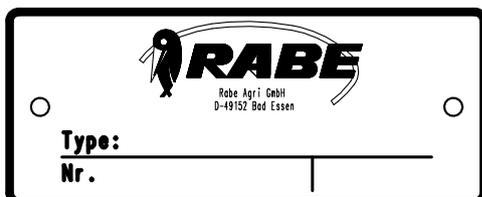
- Longueur maximale de l'ensemble (tracteur + appareil) 12 m

- Largeur 2,55 m maximum 3 m

- Hauteur maximale 4 m

- Poids total maximum de l'ensemble 16 t dont 20% sur l'essieu avant.

La plaque signalétique (3.1) fait foi et ne doit pas être modifiée ni être rendue illisible !



3.1

Anbau / AbbauCouplage / découplage

Veillez à ce que les valeurs de raccordement soient les mêmes (catégorie II ou III).

Réglez les deux bras oscillants inférieurs à la même hauteur.

Dans un premier temps, raccordez les bras oscillants inférieurs à l'appareil.

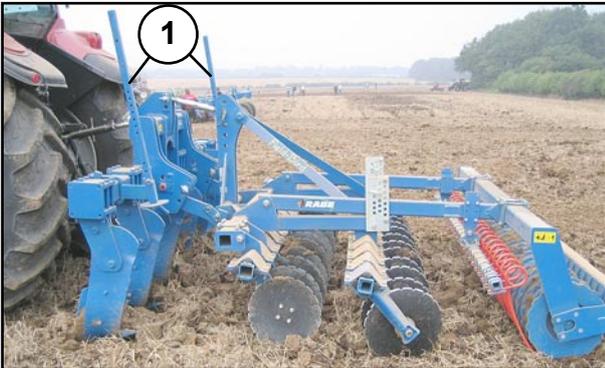
Accrochez ensuite les bras oscillants supérieurs. Installez ensuite la colonne d'arrêt (**4.1/1**).

Fixez le dispositif de couplage (tiges trois points) correctement.

Découplage dans l'ordre inverse des opérations (retirez et bloquez la colonne d'arrêt (**4.1/1**), décrochez les bras oscillants supérieurs, détachez les bras oscillants inférieurs).

Avant de procéder au couplage, réglez le système hydraulique de réglage sur « Réglage de la position ». Lors du couplage et lors de l'utilisation de la commande arrière du système hydraulique, ne passez pas entre le tracteur et l'appareil.

Risque de blessure !



4.1



4.2

Trois points pour appareils en construction annexe

Sur le tendeur (**4.2/1**, bras oscillants supérieurs), réglez l'appareil couplé de manière appropriée.

Réglage de la profondeur de travail

Choisissez la longueur des bras oscillants supérieurs de sorte que l'appareil se trouve en position horizontale. Pour maintenir la profondeur, la sous-soleuse peut être utilisée en traction ou en réglage de la position.

Réglez la profondeur de travail « au-dessus » des appareils de génération de courbes – utilisez les barres perforées (**4.2/2**)(**4.3/1**).

Vitesse d'utilisation

La vitesse de translation ne doit pas dépasser 4,5 km/h.

Largeur de travail, position des dents

Les dents peuvent être déplacées en continu sur le côté, sur une grande longueur, sur la structure. Veillez alors à les répartir symétriquement.



4.3



5

Fixation des goujons de cisaillement

Parmi les deux vis (5/1) fixant les dents sur le porte-dents, la vis du bas est à cisaillement afin d'empêcher une surcharge.

En cas de rupture, utilisez une vis à cisaillement originale M24 x 1,5 x X neuve, rigidité 8.8. Vérifiez alors que la vis du haut n'est pas endommagée. Remplacez-la si nécessaire.

Entretien

Lors de travaux sur l'appareil couplé, coupez le moteur et retirez la clé de contact !

Ne travaillez pas sur l'appareil s'il est levé librement !

Si l'appareil est levé, placez une cale supplémentaire afin d'éviter qu'il descende de manière inopinée !

Avant de travailler sur l'installation hydraulique, abaissez l'appareil et décomprimez l'installation !

Après les 8 premières heures d'utilisation, resserrez toutes les vis puis, par la suite, vérifiez régulièrement qu'elles sont bien serrées.

Lubrifiez régulièrement tous les paliers dotés de raccords filetés de graissage. Les flexibles sont soumis à un vieillissement naturel. Leur durée d'utilisation ne doit pas dépasser 5 ou 6 ans.

Autres dangers

Zone dangereuse	Remarque
Arrêtez l'ensemble de l'appareil	Instructions d'utilisation : couplage et découplage
Raccordez l'ensemble de l'appareil	Instructions d'utilisation : Consignes de sécurité



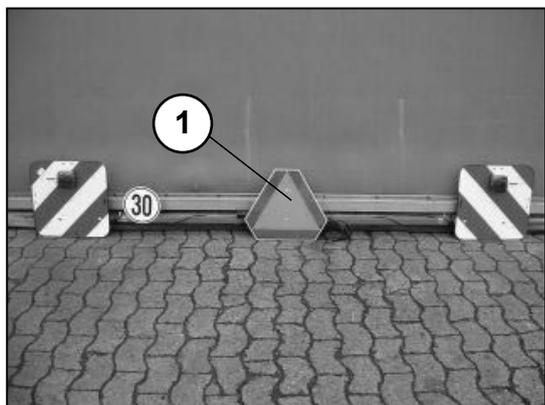
Attention / transport

Placez l'appareil en position de transport ; vérifiez qu'il est prêt pour le transport. Il est interdit de transporter quiconque sur l'appareil et de se tenir dans la zone dangereuse. Adaptez la vitesse de transport aux conditions de route. Attention dans les virages : les appareils ont tendance à se déporter vers l'extérieur ! Respectez le code de la route. Selon le code de la route, l'utilisateur est responsable de la sécurité de l'assemblage du tracteur et de l'appareil lors des déplacements sur des routes et des chemins publics. L'ajout d'appareils ne doit pas faire dépasser la charge autorisée par essieu, le poids total autorisé ni la capacité portante des roues (en fonction de la vitesse et de la pression des pneus). Pour garantir la sécurité lors du braquage, la charge sur l'essieu avant doit correspondre à au moins 20 % du poids à vide du véhicule.



La largeur de transport maximale autorisée est de 3 m. Les appareils de grande largeur doivent faire l'objet d'une autorisation. En cas de montage frontal, la distance entre l'extrémité avant/sous-soleuse et le centre du volant/tracteur ne doit pas être supérieure à 3,5 m. Si cette valeur est dépassée, l'exploitant doit prendre des mesures appropriées afin de compenser la perte de visibilité à la sortie de la ferme, aux embranchements et aux carrefours. Il peut par exemple faire appel à une personne qui donnera les indications nécessaires au conducteur. Hormis ce qui est inévitable, aucun élément pouvant nuire à la sécurité routière ne doit dépasser des appareils. S'il est inévitable que certaines pièces dépassent, recouvrez-les et faites en sorte qu'elles soient bien reconnaissables. Utilisez des dispositifs de sécurité pour marquer clairement les contours extérieurs de l'appareil et sécuriser l'arrière (par exemple panneaux de sécurité blancs et rouges 423 x 423 mm). Des systèmes d'éclairage s'imposent si les accessoires recouvrent les feux du tracteur ou si les conditions de visibilité liées à la météo l'imposent : par exemple à l'avant et à l'arrière si l'appareil dépasse de plus de 40 cm du système d'éclairage du tracteur sur le côté ou à l'arrière si la distance entre les feux arrière du tracteur et l'extrémité de l'appareil est supérieure à 1 m.

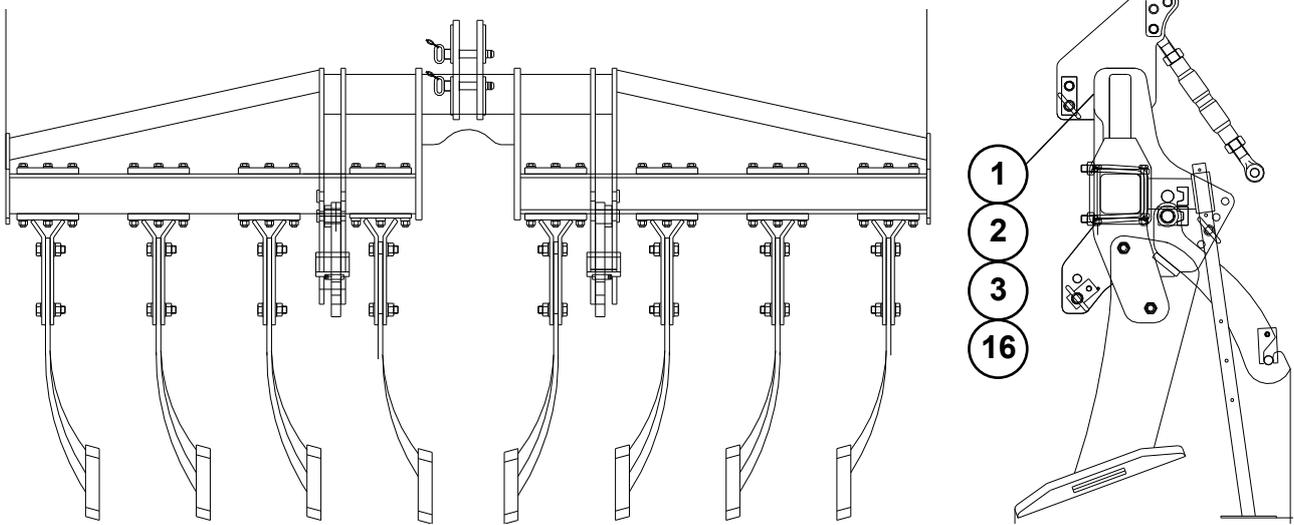
En cas de montage frontal, si l'utilisation de feux supplémentaires s'impose (seule une paire de feux doit être allumée), demandez une autorisation. Vous pouvez également vous procurer un dispositif d'éclairage en option avec panneaux d'avertissement auprès de RABE.



7.1

Lors du transport sur routes publiques en Pologne, le triangle d'avertissement (7.1/1) doit être placé au centre de la machine.

Disposition des symboles d'avertissement sur l'appareil



Explication, voir les symboles d'avertissement ci-après!